

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

**EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 7 MARS 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 7 mars à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 1^{er} mars, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Paul BESOMBES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, maires adjoints,

François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Amélie NAUDOT, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Sophie BÖRNER, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Annick CHAPELIER (P. Mme MÜLLER de SCH.), Béatrice PINON (P. M. PUJOL), Matthieu BIGOT (P. Mme LECHEVALLIER), François NOURRY (Mme BÖRNER)

Secrétaire de séance : Mme LHONNEUR.

Gestion du personnel :

**GESTION DU PERSONNEL TITULAIRE – PROMOTION INTERNE – MODIFICATION DE GRADES
SUITE A REUSSITE A CONCOURS**

DEL20220307_13

Présents : 25

Pouvoirs : 4

Abstentions :

Suffrages exprimés :29

Pour : 29

Contre :

Rapporteur : Mme Naudot – VU en C° finances du 4/03/2022

A la suite de leur admission au concours, un agent du Pôle CCAS et un agent du service communication sont inscrits respectivement sur liste d'aptitude du grade d'Animateur (Catégorie B) et de Rédacteur (Catégorie B). Ils sollicitent leur intégration dans le grade correspondant, en adéquation avec les missions du poste qu'ils occupent actuellement.

En conséquence, lu et entendu l'exposé et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité, de modifier leur poste comme suit, en l'ouvrant dans le grade du concours :

| MODIFICATION DE GRADE | | | | |
|-------------------------------------|----------------------------------|--------|---------------------------------|--------|
| Poste/service | Nouveau grade créé au 01/04/2022 | Base | Grade d'origine à supprimer | Base |
| FILIERE ADMINISTRATIVE | | | | |
| Responsable / Service Communication | Rédacteur | 35/35e | Adjoint administratif | 35/35e |
| FILIERE ANIMATION | | | | |
| Animateur Séniors / Pôle CCAS | Animateur | 35/35e | Adjoint d'animation ppal 2e cl. | 35/35e |

Avant de pouvoir être titularisés, les agents seront d'abord stagiaires dans leur nouveau grade ; leur grade d'origine ne pourra être supprimé qu'au terme de leur période de stage et après présentation en CT.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE

Romain BAIL



Affichée le

Certifiée exécutoire le